

Christèle MERCIER
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Roxane MOLINÉRIS
Tél : 07.64.20.06.33
Mail : r.molineris@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
18 Place de Verdun,
69126 Brindas

V/Réf : /
N/Réf : CM/RM-25-429

Mâcon, le 24 Septembre 2025

Objet: Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brindas

Par mail reçu le 29 Juillet 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brindas.

La commune de Brindas est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Coteaux du Lyonnais ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La révision générale du PLU de la commune de Brindas prévoit :

- La mise en place de 5 OAP sectorielles et de 39 emplacements réservés ;
- Le changement de destination de 4 bâtiments ;
- La mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP).

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles et les emplacements réservés ne sont pas localisés sur l'aire parcellaire délimitée de l'AOP « Coteaux du Lyonnais ». Les changements de destination concernent exclusivement des bâtiments ayant perdu leur usage agricole. Par ailleurs, l'INAO salue la mise en place de PENAP qui prend en compte l'aire de production en AOP « Coteaux du Lyonnais ».

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur l'AOP concernée.

Pour la Directrice
et par délégation,
Christèle MERCIER



Copie : DDT69